



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1) **Cotisation / Inscription** : la cotisation est obligatoire, elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club. L'inscription est individuelle et nominative. La cotisation n'est pas remboursable.
- 2) **Abonnement annuel** : les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les possibilités de récupération restent exceptionnelles. Elles sont au nombre de 3 par abonnement annuel cheval ou poney. L'abonnement doit être réglé en septembre. Tout changement d'horaire doit être validé sur proposition de l'enseignant uniquement.
- 3) **Cartes d'heures** : les cartes d'heures permettent de monter à la fréquence que vous voulez, au jour et à l'heure de votre choix selon votre niveau. Elles sont valables d'une année sur l'autre, tant que l'adhérent est à jour de sa cotisation. Elles doivent être prises si vous montez en dehors de votre abonnement.
  - Abonnements et cartes entamés ou non entamés, ne sont ni remboursables ni cessibles.
- 4) **Récupération / Remboursement / Annulation** :
  - **Conditions de récupération** :  
Au-delà des conditions prévues dans l'abonnement, les cours non pris sont perdus et non récupérables à l'exception du cas suivant :
    - Accident au cours de la pratique encadrée au club. Les récupérations s'effectuent en semaine uniquement et en fonction des places disponibles dans les cours.
  - **Condition de remboursement** :  
La demande de remboursement de l'abonnement ou du forfait doit se faire par écrit.
    - Accident au cours de la pratique encadrée au club entraînant une longue convalescence.
    - Déménagement (présenter un justificatif)
    - Longue maladie (présenter un certificat médical)Le remboursement se fera au prorata des heures effectuées.
- 5) **Animations / stages / compétitions** :  
Les animations, stages et compétitions doivent être réglées à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué. Aucun remboursement ne sera effectué pour les absences non décommandées 48h à l'avance. Dans tous les cas d'absence à une compétition FFE, prévenue ou non, le montant de l'engagement reste dû dans sa totalité ainsi que le « forfait concours » si l'équidé n'a pu être mis à disposition d'un autre cavalier.
- 7) **Licence / Assurance individuelle accident** :  
Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire, elle vous assure dans tous les centres affiliés de France, vous permet de passer des examens fédéraux et participe à une dynamique sportive. Elle n'est pas remboursable. Les conditions d'assurance de la licence sont détaillées sur la fiche de pré-inscription ou sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com).  
Toute licence prise par La Randonnée doit être accompagnée d'une cotisation au Club.
- 8) **Recommandations** :
  - Tenue du cavalier** : la tenue doit être correcte. Le port de la bombe 3 points est obligatoire comme celui de bottes, ou boots et mini-chaps.
  - Cours** : Le cavalier doit prévoir au minimum 15 minutes avant et après sa reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture. A noter que dans les cours d'une heure sont compris les temps de montée et descente de cheval ou de poney sur le lieu d'exercice, réglage du matériel, trajet écuries-lieu d'exercice.
  - Matériel et installations** : Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations et de laisser le harnachement, mis à leur disposition, propre et en bon état.
  - Principales consignes de sécurité** :
    - Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du club autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.
    - Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc...) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.
    - Les chiens doivent être tenus en laisse.